

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 mars 2025

PROFESSION D'INFIRMIER - (N° 1029)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N ° 180

présenté par

M. Bentz, M. Chenu, Mme Da Conceicao Carvalho, Mme Joubert, M. Le Bourgeois et M. Gery

à l'amendement n° 18 de M. Vuibert

ARTICLE PREMIER

Cet amendement a été déclaré irrecevable après publication en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.